

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille vingt, le quatorze décembre à 20 heures 00, les Membres du Conseil Municipal d'Ecquevilly, régulièrement convoqués **le 04 décembre 2020** conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-trois, au Centre Communal Jules Ferry sous la présidence de Monsieur Marc HERZ, Maire.

Etaient Présents :

Monsieur HERZ, Maire.

M.ARNOULT, MME MADELAINE, M.EVANO, MME BATTISTINI, M.CLOTTE, MME BEAUMESNIL,
M.CORNET, MME CADELICE, **adjoints au Maire.**

MME GALTIE, M.BARRE, MME ROTH, M.CASTELL, M.MAGNARDI, MME VALLEE, M.VERGER, MME
TILLARD, MME DEMISSY, M.BEL MOUDANE, MME SAIDI Jihane, MME SAIDI Nourhan, M.VERDIER,
M.PIETTE.

Absents excusés :

M.DUBOIS, M.MENDY, MME BONNETON, MME VACHOT,

Pouvoirs

MME BONNETON donne pouvoir à M.VERGER

MME VACHOT donne pouvoir à M.PIETTE

Monsieur BARRE a été désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire soumet aux voix le compte rendu de la séance du conseil du 12 octobre 2020 lequel est approuvé à l'**unanimité**.

II - DECISIONS DU MAIRE

Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre des délégations accordées par délibérations du conseil municipal du 25 mai 2020 en application de l'article L 2122-22. du Code Général des Collectivités Territoriales.

NUMERO	DATE	OBJET	ORGANISME
2020/45	7/10/2020	Modification n°2 du marché public de maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise en accessibilité d'un montant de 5 040€ HT	Ingemetrie Sas / Accesmetrie
2020/46	9/10/2020	Demande de subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords de l'école Victor Hugo et de la crèche camaïeu d'un montant de 5 527,50€ HT - montant maximal de la subvention 4 422 €.	Conseil Départemental des Yvelines
2020/47	14/10/2020	Recours à un avocat pour une consultation juridique - montant du taux horaire 185 € HT	Cabinet d'avocats Citylex
2020/48	18/11/2020	Modification N°4 du marché public de prestations de nettoyage, décapage et mise en cire, nettoyage de vitres dans les bâtiments communaux et les groupes scolaires	Société Labrenne Propreté
2020/49	20/11/2020	Décision portant création d'une régie d'avances- Régie 20606- « Petites dépenses »	

Monsieur Piette demande quel est l'objet du recours à un avocat pour une consultation juridique.
Monsieur le Maire répond que la consultation juridique concerne la situation du gardien du gymnase.

DELIBERATION N° 2020/12/41 – CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide la création d'un comité consultatif.

Adopte le règlement intérieur de fonctionnement du comité consultatif.

Madame Madelaine précise que les personnes interrogées se sont dites intéressées par des réunions à thème mais qu'il a été décidé de plutôt convier tous les membres qui viendront ou pas en fonction des thèmes.

DELIBERATION N° 2020/12/42 – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DETAIL EN 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Emet un avis favorable à la liste des cinq dimanches proposés :

- Dimanche 28 novembre 2021
- Dimanche 5 décembre 2021
- Dimanche 12 décembre 2021
- Dimanche 19 décembre 2021
- Dimanche 26 décembre 2021

DELIBERATION N° 2020/12/43 – VERSEMENT D’UNE AVANCE DE SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d’attribuer au Centre Communal d’Action Sociale, une avance de subvention de 38 000€ par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2021.

DELIBERATION N° 2020/12/44 – AUTORISATION DE DEPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater sur l’exercice 2021, des dépenses d’investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l’année N-1.

Chapitre	Détail	Crédits ouverts 2020	Montant autorisé avant le vote du BP 2021
23	Immobilisations en cours	847 500 €	211 875 €
21	Immobilisations corporelles	592 440 €	148 110 €
20	Immobilisations incorporelles	53 681 €	13 420 €
	Total des dépenses d'équipement	1 493 621 €	373 405 €

DELIBERATION N° 2020/12/45 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 - VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte la décision modificative n° 1 arrêtée comme suit :

INVESTISSEMENT – Opération- Article/Fonction/Libellé	DEPENSES	RECETTES
OP 2016005/2181/510 -Maison de Santé Pav des Anciens	- 12 000.00 €	
OP 2014.051/21318/324–Restauration Eglise	+ 12 000.00 €	
OP2020001/2152/821-Opérations voiries domaine privés	+ 2 000.00 €	
OP 2016006/2181/71- Travaux Appartements	- 2 000.00 €	
OP 2016001/2188/421 Matériel Mobilier Centres de loisirs	+ 700.00 €	
020/01- Dépenses imprévues	- 700.00 €	

TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
----------------------	--------	--------

DELIBERATION N° 2020/12/46 – SIGNATURE D’UN AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE RESTAURATION DES FAÇADES EXTÉRIEURES DE L’ÉGLISE SAINT MARTIN – LOT 1 ECHAFAUDAGE-MAÇONNERIE-PIERRE DE TAILLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le maire à signer l’avenant n°2 au marché relatif aux travaux de restauration des façades extérieures de l’église Saint-Martin - Lot n°1 : Échafaudage – Maçonnerie – Pierres de taille, notifié le 12 décembre 2019 à la société LEFEVRE S.A.S. pour un montant de 20 484,42€ € H.T., soit 24 581,30 € T.T.C.

DELIBERATION N° 2020/12/47 – MARCHE DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L’ASSOCIATION MOSAIQUE - EXONERATION DE PENALITES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d’exonérer les entreprises titulaires de marchés pour les travaux d’aménagement des locaux Mosaïque de toutes les pénalités prévues et cumulables au titre de l’article 13 du CCAP

Précise que cette exonération s’applique :

- A l’entreprise BATI CONSTRUCTION ET RENOVATION, titulaire du lot 1 Démolition/gros œuvre
- A l’entreprise BS 78, titulaire du lot 2 Couverture
- A l’entreprise Mesnil Isol, titulaire du lot 3 Plâtrerie/ Revêtements durs
- A l’entreprise Planet Energy Concept, titulaire du lot 4 Electricité
- A l’entreprise Morandini, titulaire du lot 5 Plomberie/ Climatisation/ Ventilation Chauffage
- A l’entreprise Morandini, titulaire du lot 6 Menuiseries / Serrurerie
- A l’entreprise Mesnil Isol, titulaire du lot 7 Peinture/ Revêtements souples

DELIBERATION N° 2020/12/48 – CONVENTION DE FINANCEMENT DU RESEAU D’AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTES (RASED)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : approuve les termes de la convention de financement du RASED, telle qu’annexée à la présente délibération.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l’exécution de cette délibération.

DELIBERATION N° 2020/12/49 – VERSEMENT D’UNE AVANCE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CAMAIEU / MOSAIQUE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : décide d'accorder une avance de subvention à l'association Camaïeu d'un montant de 67 830 € (226 100 € x 30 %) pour le Multi accueil et le Relais d'Assistantes Maternelles,

Article 2 : décide d'accorder une avance de subvention à l'association Mosaïque d'un montant de 41 230 € (137 436€ x 30%),

Article 3 : dit que la somme des avances sera inscrite au budget communal de l'exercice 2021.

DELIBERATION N° 2020/12/50 – MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Détermine les missions éligibles et non éligibles au télétravail de la façon suivante :

Ne sont pas éligibles au télétravail :

- Les missions d'animation
- Les postes des ATSEM
- Les missions d'état civil (pour les actes de décès et naissances)
- Les missions d'accueil (Hôtel de ville, agence postale communale, bibliothèque...)
- Les postes d'agent de Police Municipale
- Les postes d'agents des cantines
- Les postes d'agents polyvalents des services techniques
- Les postes de gardiens du complexe sportif des Motelles

A contrario, les autres missions sont compatibles avec le télétravail, celui-ci ne devant cependant pas constituer un frein au bon fonctionnement des services.

Approuve les modalités d'instauration du télétravail au sein de la collectivité telles que précisées dans le règlement annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N° 2020/12/51 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Autorise la création d'un poste de rédacteur territorial détaillé comme suit :

Filière	Catégorie d'emploi	Grade	Temps de travail	Nombre de poste	Date d'effet
ADMINSITRATIVE	B	REDACTEUR	Temps complet	1	01/01/2021

DELIBERATION N° 2020/12/52 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Autorise la création d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} Classe détaillé comme suit :

Filière	Catégorie d'emploi	Grade	Temps de travail	Nombre de poste	Date d'effet
ANIMATION	B+	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	Temps complet	1	01/01/2021

PROJET DE DELIBERATION N° 2020/12/53 – FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 24 838 € (20 % des indemnités de fonction) sera consacrée chaque année à la formation des élus.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2021 suivant

Fixe les thèmes prioritaires en matière de formation des élus de la manière suivante :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...).

Adopte le règlement intérieur de la formation des élus.

Monsieur Barre demande si, comme évoqué en réunion du comité technique, les élus pourront avoir communication d'une liste des organismes agréés. Monsieur Arnoult répond que oui, ce sera fait. Il évoque également le fait que certaines formations puissent être données par les agents eux-mêmes, afin de réduire les coûts. Monsieur Arnoult dit que c'est à l'étude.

DELIBERATION N° 2019/12/54 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SIVOM - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend Acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à vocations multiples (SIVOM) pour l'exercice 2019.

DELIBERATION N° 2020/10/00 - REVISION DES TARIFS D'ADHESION A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire explique que la délibération est retirée de l'ordre du jour car une réflexion est menée sur la gratuité. Cela fera sûrement l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal. Monsieur Barre ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi il y a un tarif non Ecquevillois. Monsieur le Maire plaisante en ajoutant que les non Ecquevillois savent lire aussi.

Monsieur Barre demande où en est le projet de mettre des « cabanes à livres ». Monsieur le Maire répond que ce sera fait en 2021.

Monsieur Piette rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué que la société Modulo vienne échanger avec les habitants sur le projet de méthanisation des déchets. Il demande s'il serait opportun d'évoquer ce sujet lors d'un prochain comité consultatif.

Madame Cadalice répond que Modulo est disposé à venir exposer le projet quand les conditions sanitaires le permettront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.

